

Chère consœur, cher confrère,

nous tenons à vous assurer notre soutien dans cette période sans précédent.

Nous savons combien la fermeture des cabinets et le premier confinement ont été éprouvants pour chacun d'entre vous. Nous tenons à féliciter celles et ceux qui ont fait don de leurs matériels de protection aux autres professionnels de santé et qui ont ainsi pu rester en activité.

La mise en place de 20 structures d'urgences Podologiques a permis la prise en charge des soins les plus urgents pour les patients atteints d'affection de longue durée et ainsi éviter des hospitalisations.

Nous nous sommes mobilisés pour essayer de vous accompagner pour votre reprise le 11 mai dernier. Nous avons sollicité à maintes reprises l'Agence Régionale de Santé ainsi que ses antennes départementales. Toutes nos sollicitations sont restées sans réponse. Ce mutisme est inacceptable.

Aussi, avec l'aide du Conseil Régional politique et des Conseils Départementaux du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, nous avons pu recevoir une dotation de 10 600 masques chirurgicaux et en faire bénéficier bon nombre d'entre vous.

Nous adressons toute notre sympathie à celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien et leurs remerciements.

Nous savons tous que cette pandémie risque de s'éterniser pour de longs mois encore. Cette fois, l'ensemble des cabinets reste ouvert et nous communiquons autant que possible dans les médias pour que la population en soit informée et éviter une désertification des cabinets. Il est essentiel de faire en sorte que cette seconde vague ne se transforme pas en tsunami économique.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site du Conseil national qui pourra répondre à bon nombre de vos interrogations.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien confraternellement.

Christophe HUON

1 Éditorial

2 Bilan 2019 / Budget prévisionnel 2021 / Dasria / Convention Ephad

3 Bilan COVID / Nouvelle reconnaissance pour la profession

4 Mouvements du tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
CENTRE-VAL DE LOIRE

23 boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél. fax : 02 38 77 21 55

contact@centre-valde Loire.cropp.fr

Permanences

Lundi à vendredi
8 h 30 > 13 h 30

Editeur :
CROPP Centre-Val de Loire
Directeur de la publication :
HUON Christophe
Rédacteurs : BERTHOULOUX
Mélanie, DUPRET-BILLON Valérie,
FOBE Cyndie, HUON Christophe,
POURCEL Philippe
Dépôt légal : Janvier 2021
ISSN 2427-1268

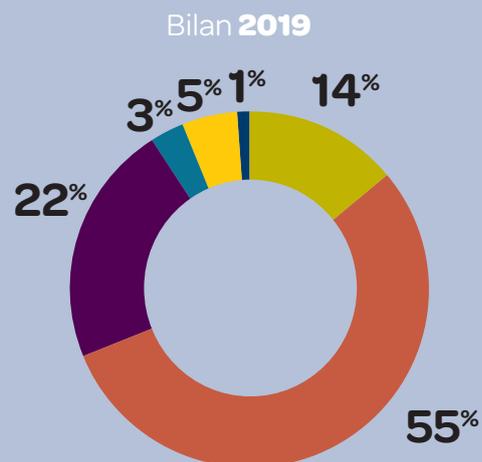
Bilan 2019

DÉPENSES 2019

LOYERS ET CHARGES	10 636 €
SALAIRES ET CHARGES	41 952 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	16 582 €
AUTRES CHARGES	1 986 €
TIMBRES / TÉLÉPHONE	4 211 €
IMPÔTS ET TAXES	1 082 €
TOTAL	76 449 €

RECETTES 2019

PRODUITS ONPP	71 669 €
AUTRES PRODUITS	29 €
TOTAL	71 698 €



Budget prévisionnel 2021

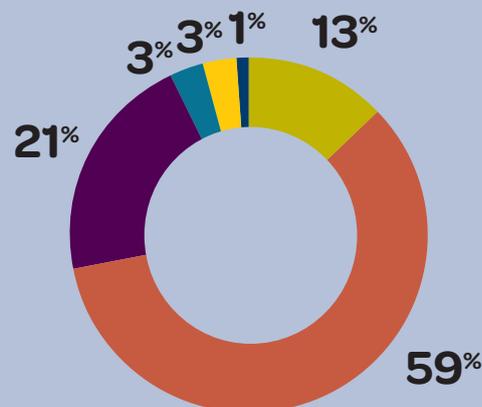
DÉPENSES

LOYERS ET CHARGES	10 810 €
SALAIRES ET CHARGES	50 500 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	17 800 €
AUTRES CHARGES	2 860 €
TIMBRES / TÉLÉPHONE	2 400 €
IMPÔTS ET TAXES	1 010 €
TOTAL	85 380 €

RECETTES

PRODUITS ONPP	85 400 €
AUTRES PRODUITS	30 €
TOTAL	85 430 €

Dépenses prévisionnelles 2021



DASRIA

Chaque pédicure-podologue, producteur de déchets DASRIA, doit justifier d'un contrat à son nom.

Ce n'est pas le cabinet qui a un contrat mais bien le professionnel générateur de déchets.

À ce titre, le/la collaborateur(trice) doit justifier d'un contrat à son nom (notifié sur le contrat du titulaire) afin de justifier de la traçabilité de ses propres déchets.

De même, un professionnel peut avoir sur un même contrat plusieurs adresses de production (cabinets secondaires)

Cf. Fiche n°6 (Fiche qualité) : DASRI

CONVENTION EPHAD

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour vos conventions en EPHAD.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous pouvons étudier ces projets de convention, ils doivent nous être transmis 1 mois avant leur signature.

En revanche, tout contrat vous liant à un établissement doit obligatoirement être communiqué à l'Ordre de votre région dans le mois qui suit cet engagement.

Pour finir, afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à prendre connaissance du modèle de contrat mis en ligne sur le site de l'Ordre.

BILAN COVID

Bilan de la crise sanitaire pendant le 1^{er} confinement



- MARS**
- 15/03**
> Mailing aux pédicures-podologues concernant les recommandations du gouvernement
- 16/03**
> Annonce du confinement
- 19/03**
> Mailing aux pédicures-podologues - Recensement des masques
- 23/03**
> Mailing aux pédicures-podologues - Recensement des EPI
- 25/03**
> Mail envoyé à l'ARS Centre-Val de Loire – Information sur la situation des pédicures-podologues - information sur le recensement d'EPI disponible par les pédicures-podologues et réflexion mise en place des Structures d'Urgences Podologiques (SUP)
- 27/03**
> Mailing aux pédicures-podologues - Appel volontariat constitution des Structures d'Urgences Podologiques
> Mail envoyé à l'ARS Centre-Val de Loire - Mise en place des SUP et demande interlocuteur
- AVRIL**
- 01/04**
> Mail envoyé ARS Centre-Val de Loire (renvoi mail du 27 mars 2020)
- 06/04**
> Echanges mails ARS Centre-Val de Loire - Demande de dotation pour les SUP
> Mail au Conseil Régional de l'Ordre des Médecins sur la mise en place des SUP destinés aux médecins de la région Centre-Val de Loire
- > Équipement en EPI des SUP par M. HUON
- 16/04**
> Mail de relance envoyé à l'ARS Centre-Val de Loire - Demande dotation EPI pour les SUP
- 17/04**
> Courrier de relance envoyé à l'ARS Centre-Val de Loire - Demande dotation EPI pour les SUP
> Courrier envoyé au Conseil Régional - Demande dotation masques pour l'ensemble des pédicures-podologues de la région
- 21/04**
> Mail de relance envoyé à l'ARS Centre-Val de Loire (relance courrier du 17 avril 2020)
- 22/04**
> 22 avril 2020 : Mail envoyé au Conseil Départemental du 37 - Demande de dotation masques
- 24/04**
> Courriers envoyés aux Conseils Départementaux 18, 28, 36, 41 et 45 - Demande de dotation masques
- 27/04**
> Réponse du Conseil Régional pour une dotation de 5000 masques
- 28/04**
> Courriers envoyés aux délégations départementales de l'ARS 18, 28, 36, 37, 41 et 45 - Demande de dotation de masques
- Fin avril**
> Réception de 1000 masques du Ministère pour les SUP
> Réponse du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire pour une dotation de 3500 masques
- MAI**
- 05/05**
> Réponse du Conseil Départemental du Loir-et-Cher pour une dotation de 100 masques
> Réponse du Conseil Départemental Loiret - Pas de dotation mais courrier envoyé au préfet de la Région concernant le silence de l'ARS quant aux demandes du CROPP
- 05 et 06/05**
> Livraison des masques aux points de retrait
- 06 et 07/05**
> Distribution des masques aux pédicures-podologues de la région
- 11/05**
> Reprise de l'activité des Pédicures-Podologues
- 14/05**
> Réponse du Conseil Départemental de l'Indre – Pas de dotation mais précise qu'il contacte le préfet de l'Indre
- 15/05**
> Réponse Conseil Départemental du Cher pour une dotation de 1000 masques

Bilan des Structures d'Urgences Podologiques Centre-Val de Loire

Nombre de soins effectués du 06/04/20 au 09/05/20 par département

Cher (18) : 69
Eure-et-Loir (28) : 23
Indre (36) : 12
Indre-et-Loire (37) : 108
Loir-et-Cher (41) : 63

NOUVELLE RECONNAISSANCE POUR LA PROFESSION

Il est important de remettre en lumière une avancée récente qui touche notre profession. En effet, la loi numéro 2019-774 du 24 juillet 2019-article 27 est aujourd'hui confirmée.

Ainsi, a été publiée au JO du 26 avril 2020, le décret numéro 2020-475 du 24 avril 2020 portant diverses dispositions relatives aux professions d'orthoptiste, d'opticien lunetier et de pédicures-podologues. Notre profession est particulièrement intéressée par la disposition suivante :

Les mots : « des interventions impliquant l'effusion de sang » sont remplacés par les mots : « de toute intervention chirurgicale ».

L'article R 4322-1 du code de la santé publique est ainsi modifié.

« Les pédicures-podologues, à partir d'un diagnostic de pédicurie-podologie qu'ils ont préalablement établi, ont seuls qualité pour traiter directement les affections épidermiques, limitées aux couches cornées et les infections unguéales du pied, à l'exclusion de toute intervention chirurgicale. »

> Toutes les informations sur le lien :

<https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/modification-du-r.4322-1.htm>

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 06/09/19 au 10/09/20

Inscriptions

Nom	Prénom	Département	Ville
BARABINOT	Yanis	45	CHEVILLY
CHARRIER	Cécile	45	SAINT-DENIS-EN-VAL
DEFRANCE	Olivier	45	ORLÉANS
ING	Marine	37	CHAMBRAY-LES-TOURS
LEFEVRE	Maud	45	CHAMBRAY-LES-TOURS
LORIDO	Mathilde	37	AMBOISE
RAGAIN	Camille	37	LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE
RANDUINEAU	Léa	37	MONTS
RANVIER	Arnaud	37	AMBOISE
SANCHES	Kévin	18	VASSELAIS

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Département	Ville	vers Région
ANGELVY	Adrien	18	VIERZON	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BATAILLE	Florence	37	AZAY-LE-RIDEAU	NOUVELLE-AQUITAINE
CAVACO	Bruno	28	SENONCHES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CHEVE	François	37	BLERE	PAYS-DE-LA-LOIRE
DATTEE	Marine	45	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DESBOIS	Pauline	45	LOURY	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GAMBART	Elodie	45	FERRIERES-EN-GATINAIS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GIBERT	Lucie	45	BEAUNE-LA-ROLLANDE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LAFON	Maëlle	41	VINEUIL	PACA-CORSE
LE CAM	Julie	28	SENONCHES	PAYS-DE-LA-LOIRE
LERESTIF-COMPAN	Emilie	28	BREZOLLES	NOUVELLE-AQUITAINE
MAZZOLA	Florence	18	BOURGES	GRAND EST
PASQUIER	Isa	45	NOGENT-SUR-VERNISSON	NOUVELLE-AQUITAINE
RANDUINEAU	Léa	37	MONTS	NOUVELLE-AQUITAINE
SURDIVES	Lisa	37	SAINT CYR-SUR-LOIRE	PAYS-DE-LA-LOIRE
VIENNE	Tiphaine	37	VOUVRAY	BRETAGNE & ST PIERRE ET MIQUELON

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Département	Ville	Depuis Région
ALCABELARD	Axel	41	SAINT-AIGNAN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
AUDINET	Cédric	28	BARJOUVILLE	OCCITANIE
AURIENTIS	Doria	41	BLOIS	PAYS DE LA LOIRE
BIGNON	Guillaume	28	EPERNON	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
BOUCHAUDY	Catherine	28	DREUX	OCCITANIE
CAVACO	Bruno	28	SENONCHES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CHIHAB	Karim	41	BLOIS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MBAYE	Bintou	36	CHATEAUROUX	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MOHAMED	Nassima	45	MONTARGIS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LARDON-FETIVEAU	Pauline	37	BLERE	PAYS DE LA LOIRE

Cessations d'activité

Nom	Prénom	Département	Ville
BEZARD	Dominique	41	CONTRES
BROCHARD-TARDIEU	Nathalie	28	DREUX
DE MARTIN DE VIVIES	Cécile	28	BONNEVAL
DROUAULT	Julie	45	AMILLY
GAUDRY	Annie	45	BEAUGENCY
GONDELMANN	Christian	28	DREUX
HUBRECHT	Victoria	36	VELLES
LEFAUCHEUX	Sylvie	45	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
LEROY	Emmanuel	28	CHARTRES
LIDON	Margaux	45	ORLEANS
THOMÄ-UIOUX	Solange	41	LAMOTTE-BEUVRON

Reprise d'activité

Nom	Prénom	Département	Ville
DROUAULT	Julie	45	MONTARGIS
LEGRAS	Josselin	28	JOUY